

Conditions générales de vente

Article 1 : Présentation et désignation :

L'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe) est le centre de formation continue du Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique (GENES) dont il dépend administrativement. Le Genes est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créé par décret n°2010-1670 du 28 décembre 2010, sis au 5 avenue Henry Le Chatelier, TSA 86641, 91764 Palaiseau Cedex.

L'Ensaie-Ensaie Formation Continue conçoit, élabore et dispense des formations professionnelles en présentiel, en intra et inter-entreprises, et des formations ouvertes et à distance, en France comme à l'international. Il réalise occasionnellement des prestations d'expertise et de conseil opérationnel aux administrations et aux entreprises. Ses domaines d'intervention correspondent aux spécialités des écoles du groupe : statistique, data science, économie, finance, actuariat, marketing quantitatif et techniques de communication & management de projets statistiques.

L'Ensaie-Ensaie Formation Continue est implanté au 5 avenue Henry Le Chatelier, TSA 36645, 91764 Palaiseau Cedex.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation ou d'une prestation d'expertise et de conseil opérationnel auprès de l'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe).
- stagiaire : toute personne physique qui participe à une formation.
- formations inter-entreprises : les formations inscrites au catalogue de l'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe) et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures. En fonction des évolutions touchant le sujet traité, l'Ensaie-Ensaie Formation Continue se réserve le droit de modifier en cours d'année le contenu des stages et/ou la composition de l'équipe pédagogique figurant au catalogue.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par l'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe) pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Informations administratives sur l'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe) :

Siret : 130 014 228 00089

Code APE : 8542Z

Numéro d'enregistrement de l'activité : 11755557375

Article 2 : Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation continue organisées et mises en œuvre sous forme de stages inter-entreprises et intra-entreprise par l'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe) pour le compte d'un client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Article 3 : Inscriptions

Toutes les demandes d'inscription doivent être complétées via le site www.lecepe.fr ou, à défaut, être adressées par courrier à :

Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe)
5, avenue Henry Le Chatelier – TSA 36645
91 764 Palaiseau Cedex

- Inscriptions formations inter-entreprises :

Il est possible de s'assurer par message électronique ou par téléphone de la disponibilité des places.

Les inscriptions ne sont définitives qu'après réception d'une convention de formation signée et revêtue du cachet de l'entreprise et/ou d'un bon de commande. Le bulletin d'inscription et/ou bon de commande désignera explicitement les formations concernées : titre de la formation, dates, lieu, durée, noms, prénoms et coordonnées des participants et précisera l'adresse de facturation, notamment lorsqu'elle est différente de celle du responsable de l'inscription. Dès réception de la commande, un accusé de réception est retourné au service gestionnaire de la formation pour transmission à l'intéressé. Une convocation, ainsi que les documents d'information à remettre au stagiaire, sont envoyés environ trois semaines avant le début du stage.

- Inscriptions formations intra-entreprise :

Pour les formations intra-entreprise, une proposition spécifique est adressée au client, ainsi qu'une convention de formation établie en deux exemplaires originaux. La convention devra être retournée datée et signée par les deux parties vingt jours avant le début du stage et porter le cachet de l'entreprise cliente.

Article 4 : Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Le prix des formations inter-entreprises est indiqué, sur notre site web, sur les pages décrivant les formations. Au-delà du seuil de 8 000 € de commande pour un même établissement et dans le cadre d'une même année civile, une réduction de 20% est appliquée sur le tarif des sessions suivantes. A défaut, une réduction de 20%

est appliquée à partir du 3^{ième} inscrit à un même module inter-entreprises. Ces deux remises s'appliquent uniquement sur les offres catalogue inter-entreprises, hors certificats et hors formation en partenariat avec un autre organisme).

Pour l'ensemble de ces formations hors formations en ligne, le prix comprend : la participation aux conférences, cours, travaux pratiques prévus dans le programme, les documents et les ouvrages complémentaires remis aux stagiaires en un exemplaire par participant.

Par ailleurs, le déjeuner (entrée, plat, dessert, eau et café/thé) est proposé et offert aux stagiaires dans un lieu de restauration à proximité du site de formation de l'Ensaë-Ensaï Formation Continue (Cepe). Le déjeuner n'est pris en charge que lors des journées entières de formation.

Chaque formation intra-entreprise fait l'objet d'un devis particulier. Les frais de déplacement et d'hébergement des intervenants, pour les actions réalisées hors région Ile de France, sont refacturés en sus des frais de gestion de 10% du montant, ou pris en charge directement par le client.

Tous les prix sont indiqués en euros et sont nets de taxes (à l'exception des formations proposées en partenariat avec un autre organisme de formation), l'Ensaë-Ensaï Formation Continue (Cepe) n'étant pas assujetti à la TVA.

Le règlement du prix de la formation s'effectue, sauf mentions contraires stipulées dans la convention / contrat de formation, à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du GENES. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Dans le cas d'inscriptions individuelles, un contrat de formation professionnelle est établi ; il reprend les conditions de règlement prévues par la loi (code de la consommation).

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment complété, daté, tamponné, et signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'Ensaë-Ensaï Formation Continue (Cepe). En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par l'Ensaë-Ensaï Formation Continue (Cepe) au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à l'Ensaë-Ensaï Formation Continue (Cepe) au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'Ensaë-Ensaï Formation Continue (Cepe) se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Coordonnées bancaires :

Titulaire du compte : Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique

IBAN : FR76 1007 1910 0000 0010 0285 820

BIC : TRPUFRP1

Article 5 : Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention (ou contrat) de formation établie selon les articles L.6353-1 et L.6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

La convention doit stipuler s'il y a lieu, dans quelle mesure l'OPCA prend en charge les frais de formation. Une attestation de suivi de la formation est adressée à chaque stagiaire participant à l'issue du stage inter-entreprise.

Une attestation de présence peut être fournie sur demande.

Article 6 : Modification, annulation de la commande du fait du client

- Formation inter-entreprises : pour toute annulation de commande d'une formation inter-entreprises moins de 3 semaines calendaires avant sa date de démarrage, l'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe) se réserve le droit de facturer 50% du montant de la formation.

Il demeure possible de remplacer le participant se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Pour toute absence constatée le jour de la formation, l'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe) se réserve le droit de facturer 100% du montant de la formation.

- Formation certifiante : en cas d'annulation de commande d'une formation certifiante après la signature de la convention et moins de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'acheteur s'engage au versement de 35% du prix de la formation à titre de dédit.

Pour toute absence constatée le jour de la formation, l'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe) se réserve le droit de facturer 100% du montant de la formation.

-Formation intra-entreprise : en cas d'annulation de commande d'une formation intra-entreprise après signature de la convention ou envoi du bon de commande par le client et moins de quinze jours avant le début de la session, des coûts de préparation sont dus. Ils s'élèvent à 25% du coût total de la formation.

Les annulations doivent être confirmées par courrier ou par email.

Article 7 : Modification, annulation de la commande du fait de l'Ensaie-Ensaie Formation Continue (Cepe)

En cas de force majeure ou lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant pour assurer des conditions pédagogiques correctes, l'Ensaie-Ensaie Formation Continue se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, sans qu'aucun dédommagement ou pénalité ne soit dû au client, même si les stagiaires ont reçu une convocation. Les participants sont alors prévenus par courrier ou par email envoyé au responsable de l'inscription. Un report de participation leur est généralement proposé.

Tout report doit être validé par un nouveau bon de commande. En cas d'annulation d'une session sans préavis, pour cause de force majeure, l'Ensaie-Ensaie Formation Continue mettra tous les moyens en œuvre pour reprogrammer une nouvelle session. Celle-ci sera proposée en priorité aux participants déjà inscrits.

En cas d'annulation par l'Ensaie-Ensaie Formation Continue, quelle qu'en soit la cause, les droits d'inscriptions déjà perçus seront remboursés.

Article 8 : Niveau requis

Les formations proposées par l'Ensaie-Ensaie Formation Continue comportent des prérequis ; ils figurent dans les descriptifs des formations inter-entreprises ou dans les propositions de formations intra-entreprise. Il appartient au client de vérifier l'adéquation du niveau des stagiaires par rapport aux prérequis mentionnés pour les formations auxquelles il les inscrit.

Article 9 : Attestation de stage

Chaque demi-journée, l'Ensaie-Ensaie Formation Continue fait émarger une feuille de présence par chaque inscrit suivant la formation. Elle est adressée, à l'issue de la formation, au responsable de l'inscription. Une attestation de fin de formation est remise au participant en fin de formation inter-entreprise.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Les intervenants de l'Ensaie-Ensaie Formation Continue conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur le contenu des stages et sur la documentation fournie aux stagiaires. La reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation, sans l'accord écrit préalable des auteurs, est interdite.

Article 11 : Responsabilité de l'Ensaie-Ensai Formation Continue

L'obligation de l'Ensaie-Ensai Formation Continue pour les formations proposées est une obligation de moyens et non une obligation de résultats.

L'Ensaie-Ensai Formation Continue ne pourra être tenu pour responsable des dommages causés aux matériels et logiciels mis à la disposition des formateurs par le client pour la réalisation des formations.

Article 12 : Facturation

A l'issue de chaque session, l'Ensaie-Ensai Formation Continue émettra une facture, via l'Agence Comptable du Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique.

Cette facture mentionnera :

- la référence de la commande du client
- la désignation des prestations (code, titre, date, lieu)
- les noms des participants concernés
- le montant net de taxes
- le mode de paiement (référence du compte à créditer)

Article 13 : Politique de confidentialité de l'Ensaie-Ensai Formation Continue (Cepe)

La politique de confidentialité est accessible sur le site de l'Ensaie-Ensai Formation Continue (Cepe) : <https://www.lecepe.fr/downloads/Cepe-politique-confidentialite.pdf>